

# RÉSEAU NATIONAL DES AIRES MARINES PROTÉGÉES (AMP) DU CANADA

## RÉPONSES AUX QUESTIONS FRÉQUENTES

### DQ1 Qu'est-ce qu'une « aire marine protégée » (AMP)?

**R1** Dans le contexte du réseau national des AMP du Canada, une aire marine protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées. Le concept d'AMP est utilisé très largement pour englober une panoplie d'aires protégées fédérales, provinciales et territoriales ayant une composante marine.

La sphère de protection d'une AMP est définie par son objectif de conservation. Une AMP peut être créée pour protéger des zones vulnérables, des caractéristiques marines particulières ou uniques, des zones de grande productivité ou des exemples d'habitats marins représentatifs. Les AMP, aux côtés d'autres outils de gestion intégrée des océans, peuvent favoriser le rétablissement de nos océans à leur état naturel et protéger l'environnement marin de la dégradation pour l'avenir.

### Q2 Qu'est-ce qu'un réseau d'AMP?

**R2** Un réseau d'AMP est un ensemble d'aires marines protégées individuelles qui fonctionnent en collaboration et en synergie, à diverses échelles spatiales, et font l'objet de divers niveaux de protection, en vue d'atteindre des objectifs écologiques plus efficacement et plus exhaustivement que ne le feraient des sites individuels.

Les AMP faisant partie du réseau sont liées sur le plan écologique ou fonctionnel, mais pas nécessairement physique afin d'atteindre une gamme d'objectifs généraux pour le réseau. Les objectifs pour le réseau s'ajoutent aux objectifs fixés pour chaque AMP.

### Q3 Un réseau d'AMP couvrira-t-il à lui seul tous les océans au pays?

**R3** Le réseau national des AMP du Canada sera constitué de plusieurs réseaux fondés sur 13 réseaux biorégionaux : 12 dans les océans qui bordent le Canada et un dans les Grands Lacs. Tous ces réseaux biorégionaux auront un fondement commun, soit une vision nationale, ainsi que des objectifs, principes, caractéristiques de conception et critères d'admission communs, tels qu'ils sont définis dans le *Cadre national pour le réseau des aires marines protégées (AMP) du Canada*. Chaque réseau biorégional sera conçu pour correspondre à sa géographie unique, aux outils de gestion et aux objectifs écologiques et socioéconomiques.

### Q4 Pourquoi établir un réseau d'AMP?

**R4** Le concept du réseau s'apparente à la nature hautement interreliée des écosystèmes de nos océans et permet aux morceaux du « casse-tête » océanique de rester intacts et liés entre eux, même lorsqu'ils ne sont pas à proximité immédiate. Un réseau permet de mieux protéger les parcelles d'habitat distinctes sur le plan spatial mais liées sur le plan fonctionnel – comme celles dont ont besoin les mammifères marins

migrateurs pour des stades de vie comme la mise bas ou l'allaitement, et les oiseaux migrateurs pour la reproduction et l'alimentation des petits. Un réseau efficace protège également des exemples représentatifs d'écosystèmes ou d'habitats types d'une région ainsi que des zones et des caractéristiques particulières ou uniques.

Néanmoins, un réseau d'AMP ne peut pas être utilisé de façon isolée. Pour obtenir un degré d'efficacité maximal, une série de mesures complémentaires, élaborées dans le cadre de l'approche écosystémique de gestion intégrée des océans, doivent également être prises, notamment le recours à l'intendance et l'emploi des pratiques exemplaires par l'industrie, la gestion des pêches et de l'habitat, l'adoption d'approches de gestion du risque et la surveillance des impacts environnementaux.

### Q5 Est-ce que toutes les activités à l'intérieur des AMP du réseau seront limitées?

**R5** Non. Les AMP ne sont pas toutes des zones où il n'y a aucun prélèvement (aires où toute activité d'extraction est interdite) et elles ne comprennent pas toutes des zones sans prélèvement. Parfois, il sera nécessaire de désigner des zones sans prélèvement, par exemple, pour protéger les composantes les plus vulnérables ou les plus importantes d'un écosystème marin. La pratique d'activités peut généralement se poursuivre dans les AMP, tant que ces activités ne portent pas atteinte aux éléments protégés par l'AMP, mais elles devront respecter les objectifs de conservation et le zonage.

Le zonage des AMP constitue un moyen de plus en plus répandu de fournir le plus haut degré de protection à la partie la plus importante d'une AMP. Le zonage signifie que même s'il peut y avoir des zones sans prélèvement au sein d'une AMP, différents niveaux d'activités humaines peut être permis ailleurs dans l'AMP. Les zones à l'intérieur des AMP sont établies en consultation avec les collectivités, les partenaires ainsi que les intervenants, et tiennent compte des objectifs écologiques et socio économiques.

### Q6 Combien de temps l'établissement du réseau prendra-t-il?

**R6** Un plan général et stratégique, le *Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada*, a été présenté au Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture aux fins d'approbation en septembre 2011. Le *Cadre national* et le *Guide technique* connexe orienteront la conception de réseaux biorégionaux d'AMP et l'élaboration des plans visant ces réseaux. Cette phase s'étalera sur plusieurs années puisqu'il s'agit d'un processus hautement inclusif qui exigera la consultation de nombreux groupes. Entre-temps, la mise en place de nouvelles AMP continuera en dehors des processus de conception et de planification biorégionales tout en respectant les principes nationaux du réseau, etc.

La mise en œuvre des plans de réseaux biorégionaux se fera au fur et à mesure selon la disponibilité des ressources. En fin de compte, le réseau comptera autant d'aires protégées et d'autres types d'outils de gestion que nécessaires pour atteindre les objectifs et buts fixés.

**Q7 Combien d'aires font déjà partie du réseau d'AMP du Canada?**

**R7** En date de la Journée internationale des océans (8 juin 2011), il y avait 809 AMP en place faisant partie du réseau national d'AMP du Canada. Quatre-vingt-trois (84) de ces aires sont des AMP fédérales établies par Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et Environnement Canada. Ces organisations sont dotées de mandats différents quoique complémentaires visant la mise en place des AMP. La plupart des AMP (713) sont des aires côtières protégées provinciales ou territoriales qui possèdent des composantes marines faisant d'elles des AMP. Les douze restantes sont des aires marines non gouvernementales ou des aires de cogestion. Il existe également des outils de gestion spatiale comme les fermetures de pêches qui peuvent favoriser la conservation de l'environnement marin, mais ils n'ont pas encore été inventoriés.

**Q8 Quelle information sera utilisée pour proposer des aires aux fins d'inclusion dans les réseaux biorégionaux d'AMP?**

**R8** Dans les aires marines où des processus de gestion intégrée des océans sont en cours, les zones d'intérêt écologique et biologique, les attributs des espèces et des communautés et les zones d'importance socio-économique et culturelle constitueront les éléments de base de la conception des réseaux. Les critères de conception de réseaux et leurs propriétés reconnus à l'échelle internationale (p. ex. la représentativité, la connectivité, la reproduction, le caractère adéquat et la viabilité) et des facteurs sociaux et économiques orienteront ensuite les concepteurs de réseaux dans l'identification des meilleurs sites pour atteindre les objectifs ciblés. À la suite d'une analyse des lacunes, les aires non protégées ou celles qui nécessitent une protection additionnelle seront relevées et les meilleures mesures de gestion seront choisies.

**Q9 Quel pourcentage de la superficie des océans le réseau d'AMP visera-t-il à protéger?**

**R9** Nous n'avons pas déterminé de pourcentage cible de protection des océans dans le cadre du réseau national d'AMP. Le Canada a choisi d'élaborer une approche de planification de son réseau axée sur des objectifs plutôt que de se fixer des objectifs quantitatifs prescriptifs. Si jamais des objectifs chiffrés s'avèrent nécessaires, ils pourront être définis à l'échelle biorégionale.

En 2010, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a fixé l'objectif de préserver, à l'échelle mondiale, d'ici 2020 au moins 10 % des zones marines et côtières, surtout des zones d'une importance particulière pour la diversité biologique et les services écosystémiques, par le biais de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées, qui soient gérées efficacement et équitablement, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. Le Canada protège actuellement 1 % de ses océans et de ses Grands Lacs, un pourcentage bien en deçà des niveaux de protection mis en place par la plupart des autres pays.

**Q10 Pourquoi de multiples régions ont-elles besoin d'être protégées?**

**R10** Un large éventail « de facteurs de stress » peut exercer des pressions sur le milieu marin ou menacer des éléments

particuliers de ce milieu. Citons par exemple le trafic maritime, les changements climatiques, la destruction de l'habitat et la pollution, les activités de loisirs, ainsi que l'extraction de ressources renouvelables et non renouvelables (comme la pêche, les hydrocarbures et l'énergie renouvelable comme l'énergie éolienne et marémotrice).

Dans certains cas, une seule AMP peut être nécessaire pour protéger un habitat particulier ou une espèce contre des pressions ou des menaces particulières (p. ex. la protection d'aires productives de corail contre les impacts de la pêche). Dans d'autres cas, plusieurs AMP peuvent être requises comme prévention contre les événements catastrophiques et pour améliorer la résilience globale du milieu marin, de façon à ce que ce dernier puisse mieux supporter les effets cumulatifs des multiples facteurs de stress et maintenir ses fonctions écologiques dans un état sain (p. ex. la protection des zones représentatives, des habitats importants, des sources larvaires, etc.).

Une AMP peut susciter des avantages locaux, propres au site où elle est située, mais un réseau d'AMP conçu dans un objectif stratégique peut décupler les avantages dont bénéficiera toute la région.

**Q11 Quel est le lien entre les cinq zones étendues de gestion des océans (ZEGO) et les 13 biorégions du réseau d'AMP?**

**R11** Les cinq ZEGO du Canada ont été établies comme zones pilotes initiales pour mettre de l'avant la gestion intégrée des océans. Des plans sont maintenant en cours pour étendre la planification du réseau d'AMP au-delà des limites de ces zones pilotes.

Les 13 délimitations biorégionales ont été définies scientifiquement en fonction des caractéristiques physiques et biologiques du milieu marin. La planification du réseau d'AMP se déroulera à l'échelle biorégionale complète et ne sera pas confinée aux cinq ZEGO existantes. Cependant, les mécanismes et les processus de gestion intégrée, comme les comités consultatifs des intervenants, seront utilisés dans la planification de réseaux lorsque c'est possible pour éviter le chevauchement des organes de gouvernance existants.

Dans les zones où il n'y a pas de structures de gouvernance des ZEGO, la collaboration avec d'autres comités régionaux visant l'établissement d'une équipe de planification de réseau constituera une importante première étape.

**Q12 De quelle manière les Canadiens participent-ils à la planification du réseau d'AMP?**

**R12** L'ébauche du *Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada*, a été affichée en ligne du début décembre 2010 à la fin février 2011. Quelques 63 commentaires ou mémoires ont été soumis par des organisations, groupes ou individus représentant une panoplie de secteurs et ils ont servi à la révision du Cadre national. Le grand public a également eu des occasions de participer à la planification du réseau d'AMP tout au long du processus d'ébauche du *Cadre national*, notamment des présentations à l'intention de diverses organisations nationales et régionales. Maintenant que le *Cadre national* a été parachevé, la planification du réseau biorégional des AMP va commencer. Nous allons identifier et inviter d'autres organismes gouvernementaux, groupes autochtones, intervenants et autres parties intéressées à participer directement et dès le début au processus de planification, en s'appuyant sur les structures et les processus de gouvernance existants.